

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/026

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 20

SÉANCE EN DATE DU 28 FEVRIER 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 25 : ORGANISATION DE LA FETE DU PRINTEMPS 2019

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Brigitte Jantzen, adjointe au maire chargée de la commission du commerce, du tourisme et de l'événementiel,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture :

A la majorité des voix (M. Guy ROSSLER ne participant ni au débat, ni au vote de ce point)

Décide :

- d'allouer à l'association arboricole et horticole de Sarralbe une subvention de 4 000 € portant sur l'organisation et les animations de la fête du printemps qui se déroulera le 28 avril 2019,
- de verser un acompte de 2 000 € dès le démarrage de l'opération et de procéder au versement du solde de la subvention communale dès la production du bilan de la manifestation avec les justificatifs des dépenses et des recettes,
- de prendre acte que les crédits suffisants seront prévus au budget primitif 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 04 mars 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 04 mars 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT